



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de CHARS  
Séance du 13 Novembre 2023

20-2023

**OBJET : Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57**

**Présents : 15**

Evelyne BOSSU	Xavier BACHELET	Ariane MARTIN
Nicolas BELANGÉ	Agnès AGLAVE-LUCAS	Jean-Pierre BAZIN
Sébastien RAVOISIER	Sheila DEPUILLE	Pierre-Antoine DHUICQ
Patricia CHAILLOU-LEPAREUR	Sylviane LEPAPE	Gérard GENNISSON
Nathalie GROM	Vincent DELCHOQUE	Nicolas PRIOUX

**Absents et procurations : 4**

Sandrine LHORSET	excusée	-
Carole BOUILLONNEC	excusée	
Philippe CHAUVET	Pouvoir à	Nathalie GROM
Caroline BOURG	Pouvoir à	Nicolas BELANGÉ

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Bazin Jean-Pierre est désigné pour remplir cette fonction.

**Madame le Maire**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le III de l'article 106 de la loi 2015-991 du 07 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 Décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Vu l'avis du comptable en date du 16/10/2023 pour l'application du référentiel M57 pour la commune de Chars au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Considérant que la commune souhaite adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Adopte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 avec le plan comptable développé.
- De préciser que la nomenclature M57 s'appliquera au budget principal de la commune.

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture, le .....  
et de la publication, le ...

À CHARS, le 13 Novembre  
Evelyne BOSSU,  
Maire,

